



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 26
- Présents : 26
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :
Mardi 15 Septembre 2020

Affichage effectué le :
29 septembre 2020
Mise en ligne le :
29 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel de l'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, MM. Thierry DOMINGUEZ, Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : François PEREA

OBJET :

Contrat de Ville 2020 et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) : répartition des subventions à la caisse des écoles de la ville d'Agde, et aux Associations locales à la ville d'Agde.

N° 003340

Question N°12 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

- ✓ *CONSIDÉRANT la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) par délibération du 20 février 2004 afin d'impulser et de soutenir les actions portées par les villes de la CAHM et/ou les associations locales en matière de prévention et de citoyenneté notamment ;*
- ✓ *VU la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que l'Etat a classé le centre-ville d'Agde en territoire prioritaire Politique de la Ville se basant sur les critères de l'INSEE qui a recensé les problématiques sociales économiques et urbaines sur ce quartier.

- Pour la mise en œuvre de ce Contrat de Ville, trois piliers ont été déterminés par l'Etat :
 - Le Pilier Cohésion Sociale
 - Le Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain
 - Le Pilier Développement Economique et Emploi

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200921-00033400-02

- Les axes transversaux sont :
 - La jeunesse
 - L'égalité Femme/Homme
 - La lutte contre les discriminations
- Les partenaires institutionnels du Contrat de Ville sont :
 - L'Etat
 - La Région
 - Le Conseil Départemental
 - La CAF de l'Hérault
 - La Ville d'Agde
 - La CAHM

Pour l'exercice 2020 une première répartition a été délibérée par le Conseil Communautaire le 21 juillet 2020 pour un montant de 147 450 euros. Il est proposé une deuxième répartition pour le Contrat de Ville et le CISPDR :

- **25 000 € à la Caisse des écoles de la ville d'Agde pour le programme de Réussite éducative :**
Participations de la CAHM au fonctionnement des actions relatives au programme de Réussite éducative (PRE) de la ville d'Agde gérée par la caisse des écoles de la ville d'Agde : 200 enfants et jeunes âgés de 2 à 16 ans ainsi que 150 familles sont concernées annuellement par cette action.
- **2 000 € à la ville d'Agde pour l'Action « Sécurisation-Séniors » :**
Il s'agit d'un nouveau dispositif de prévention à destination des séniors .L'objectif est de les sensibiliser aux faits de délinquance auxquels ils sont spécifiquement exposés ; les former aux bons comportements pour s'en prémunir, leur présenter les dispositifs et les procédures existantes de prise en charge et d'accès au droit ; recueillir la parole d'éventuelles victimes et enfin désigner une animatrice référente du Net pour les accompagner, afin qu'ils puissent se doter de reflexes de vigilance dans ce domaine.
- **720 € à la ville d'Agde pour l'action « Coopération Guichet Unique – Observatoire de la délinquance et de la tranquillité publique – Conseil Citoyen » :**
L'objectif de ce partenariat renforcé est de recueillir des informations factuelles des membres du Conseil Citoyen d'Agde des faits de délinquance et de les intégrer au rapport mensuel de l'Observatoire du CISPDR. Cela permettra de mieux impliquer les citoyens dans la stratégie mise en œuvre pour maintenir la Tranquillité Publique.
- **1 600 € à la ville d'Agde pour l'action « lutter contre l'absentéisme scolaire aggravé » :**
L'objectif de l'action est de diminuer le nombre d'élèves absentéistes afin d'augmenter le nombre d'élèves « raccrochés » ; d'assurer l'accompagnement des familles d'élèves décrocheurs du dispositif du Rappel à l'Ordre (RAO) de la Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP, loi de mars 2007) ; de sensibiliser les parents sur leurs droits et devoirs parentaux ; afin d'attirer leur attention sur l'importance de l'école pour l'avenir de leur enfant.
- **3 100 € à la ville d'Agde pour l'Action « Chantier éducatif des jeunes du Cœur de Ville » :**
Le chantier vise à prévenir les ruptures de liens entre les jeunes et les institutions afin d'éviter leur basculement dans la délinquance en les sensibilisant aux dégradations et aux faits délictueux commis sur l'espace public, en les orientant vers les dispositifs de droit commun (école, centre social...) et de formation, en les impliquant dans une démarche citoyenne, en modifiant leur représentation quant à leur place dans la société et ainsi renforcer leur confiance en eux. Il s'agit de la 2ème édition de ce chantier.
- **5 000 € à l'association CODES-34 pour l'action « Permanence d'Accueil de Prévention des addictions/unité Mobile » :**
Permanences organisées depuis mars 2017 sur le territoire communautaire pour la prévention et la lutte contre les addictions. Il s'agit d'accueillir les personnes en état de dépendance par un binôme de professionnels de l'association dans le but de faire diminuer les conduites à risques (alcool et toxicomanie) et leurs conséquences (isolement, précarisation, mal-être, incivilités, accident de la route, suicide, etc...), de les accompagner vers le soin, et ainsi d'améliorer la qualité de vie des personnes dépendantes

Les membres du Bureau communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution de ces subventions au titre du Contrat de Ville et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour un montant total de 37 420 (Trente-sept milles et quatre cent vingt euros) correspondant à une deuxième répartition.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** cette répartition de subventions allouées à la Caisse des écoles d'Agde, à la ville d'Agde et aux associations locales, pour l'exercice 2020 dans le cadre du Contrat de Ville et du CISPDR ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'allouer** 25 000 € à la Caisse des écoles de la ville d'Agde pour le programme de Réussite éducative ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'allouer** 2000 € à la ville d'Agde pour l'Action « Sécurisation-Séniors » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'allouer** 720 € à la ville d'Agde pour l'action « Coopération Guichet Unique – Observatoire de la délinquance et de la tranquillité publique – Conseil Citoyen » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'allouer** 1600 € à la ville d'Agde pour l'action « lutter contre l'absentéisme scolaire aggravé » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'allouer** 3100 € à la ville d'Agde pour l'Action « Chantier éducatif des jeunes du Cœur de Ville » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'allouer** 5000 € à l'association CODES-34 pour l'action « Permanence d'Accueil de Prévention des addictions/unité Mobile » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les conventions de chacune de ces actions ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces attributions de subventions.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#